

**Commune d'AILLY-SUR-NOYE**  
**Conseil Municipal du 06 avril 2022**  
**Extrait du registre des délibérations**

n° 2022-04-06-14

**Date de la convocation**

01/04/2022

Convoqués : 23

Présents : 16

Représentés : 4

Absents : 3

**OBJET :****Voirie / patrimoine****Convention avec le  
SPEE****Logement situé 10 rue  
Damour**

L'an deux mil vingt deux, le six avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Sébastien VILLAIN, Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ

**Étaient représentés :** Vincent DAINE par Christine BOURDELLE PATRICE, Richard BENOIT par Sonia DOUAY, Pascale GIRARD par Jean-Noël LECOINTE et Frédéric PINOIT par Gérard LEROY

**Étaient absents :** Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Paulo MARCELO et Karine PAGEAU

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire explique que la commune envisage de rénover l'ancien logement d'instituteur de la rue Damour avant de pourvoir à sa location. Elle souhaite réitérer la même démarche que celle appliquée pour le logement du 28 rue Pellieux, à savoir s'appuyer sur les compétences du Service Public d'Efficacité Énergétique et avoir recours à un loyer conventionné.

Il précise que pour ce faire, et après que le SPEE soit venu visiter ce logement, il y a lieu de conventionner avec ce dernier pour acter de son accompagnement technique, ce moyennant une redevance de 1 860 €.

**Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le projet
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SPEE pour le logement du 10 rue Damour
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Pierre DURAND

